

Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme : Les priorités régionales, vues par la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Rimouski, le 25 août 2015 – De passage à la Commission de la santé et des services sociaux qui étudie le projet de loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, le directeur adjoint de la santé publique, Dr Sylvain Leduc, a fait siennes plusieurs recommandations de ses collègues au Québec.

« Bien que la prévalence du tabagisme au Bas-Saint-Laurent chez les 12 ans et plus ait baissé ces dernières années, nous devons encore accroître nos efforts », affirme Dr Leduc. En 2013-2014, cette prévalence était de 17,7 % pour le Bas-Saint-Laurent, comparativement à 20,5 % au Québec.

Plusieurs recommandations ont été élaborées par les directeurs régionaux. Selon Dr Sylvain Leduc, pour le Bas-Saint-Laurent : « Il nous apparaît prioritaire de protéger davantage la population de la fumée de tabac par l'interdiction de fumer sur les terrasses des restaurants et des bars, et dans les voitures en présence de mineurs. Pour limiter l'exposition des enfants à la fumée de tabac dans l'environnement, les DRSP considèrent que les terrains de jeux qui leur sont réservés devraient également devenir des lieux sans fumée. »

Dr Leduc ajoute : « L'interdiction des saveurs et du menthol contribuera à réduire les risques d'initiation des jeunes au tabagisme. L'assujettissement de la cigarette électronique à la loi préviendra l'initiation des jeunes à ces produits et protégera la population de la vapeur dans l'environnement dans l'attente de plus d'information sur ces produits. Parmi les amendements proposés par les DRSP, celui visant à rendre les établissements de santé et de services sociaux sans fumée est également une priorité pour protéger davantage de la fumée de tabac. »

Une priorité de santé publique

Dr Sylvain Leduc rappelle que la province compte encore 1,4 million de fumeurs. La moitié de ces fumeurs sera emportée par une maladie reliée au tabagisme actif et passif. En effet, chaque année, la fumée de tabac cause le décès de plus de 10 000 Québécois. Le tabagisme est responsable de nombreux problèmes de santé à toutes les étapes de la vie : faible poids à la naissance, mort subite du nourrisson, maladies respiratoires et cardiaques, nombreux cancers.

Interdire les saveurs, incluant le menthol

Les DRSP appuient l'interdiction de l'aromatisation couvrant toutes les saveurs, incluant le menthol, pour tous les produits du tabac. En effet, les saveurs ajoutées aux produits du tabac favorisent, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'initiation des jeunes au tabagisme. À titre d'exemple, une enquête réalisée au Québec en 2012-2013 a révélé que parmi les jeunes des secondaires 3 à 5 qui fumaient tous les jours, près de la moitié consommait des cigarettes au menthol.

Augmenter le prix des produits du tabac

L'augmentation des taxes sur les produits du tabac est reconnue par l'OMS comme la mesure la plus efficace pour réduire le tabagisme tant chez les jeunes que chez les adultes. Dans le contexte où le Québec est la province où les cigarettes sont les moins coûteuses, les DRSP rappellent au gouvernement provincial l'importance d'augmenter la taxe sur les produits du tabac, même si cette mesure ne relève pas de la Loi sur le tabac.

Soutenir un réseau sans fumée

Dans leur mémoire, les DRSP suggèrent d'interdire les chambres pour fumeurs et les fumeurs dans l'ensemble des établissements, à l'exception des CHSLD où des fumeurs pourraient être aménagés. « Le projet de loi actuel permet la possibilité pour les CHSLD, les centres jeunesse et les centres de réadaptation, par exemple, d'offrir des chambres pour fumeurs, ce qui peut exposer les autres personnes hébergées, les employés et les visiteurs à la fumée de tabac et augmente le risque d'incendie », a expliqué Dr Sylvain Leduc signalant toutefois que cette offre est très limitée dans notre région. Pour accompagner la transition vers un réseau sans fumée, les DRSP jugent pertinent que des améliorations soient apportées dans la mise en place par tous les établissements de programmes de soutien à l'abandon du tabagisme. Soulignons que la population bas-laurentienne peut compter sur huit centres d'abandon du tabagisme répartis sur tout le territoire.

Favoriser la santé par des politiques adaptées

Les DRSP ont pour mandat d'identifier les menaces à la santé de la population et de voir à la mise en place de mesures nécessaires à sa protection. Elles travaillent notamment à l'adoption de politiques aptes à favoriser la santé et le bien-être de la population. Les DRSP œuvrent dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Pour consulter le mémoire des DRSP :

http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/Telechargements/Publications/2015/Memoire_LutteContreTabagisme.pdf

Source : Robert Pelletier
Conseiller aux communications
418 724-3000, poste 8147